



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 août 2014  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 8 août 2014, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Hamas a de nouveau violé un accord de cessez-le-feu et repris les tirs de roquettes sur Israël à partir de la bande de Gaza. Ces tirs ont eu lieu plusieurs heures avant l'expiration du cessez-le-feu, prévue à 8 heures. Depuis lors, Hamas a lancé un barrage de plus de 45 roquettes sur Israël, blessant plusieurs civils israéliens. Les tirs se poursuivent en ce moment même.

Israël a accepté toutes les propositions de cessez-le-feu, afin de rétablir le calme et de permettre aux civils des deux parties de reprendre une vie normale. Pour cette raison, il a fait savoir à l'Égypte qu'il avait accepté une prolongation du cessez-le-feu avant son expiration. Toutefois, Hamas a déclaré qu'il avait l'intention de reprendre ses attaques contre l'État juif.

En violant le cessez-le-feu ce matin, Hamas a prouvé une fois de plus qu'il ne tenait aucun compte du bien-être de la population palestinienne. Il doit être tenu responsable du fait qu'il empêche les secours humanitaires de parvenir à la population de Gaza et qu'il utilise son propre peuple comme pion et comme bouclier humain. Si le groupe terroriste avait accepté la proposition de cessez-le-feu de l'Égypte le 15 juillet, 90 % des victimes palestiniennes auraient pu être évitées.

Israël a cessé les tirs pendant des heures mais, compte tenu de la menace constamment renouvelée à laquelle étaient confrontés ses citoyens, il n'a eu d'autre choix que de se défendre. Les autorités israéliennes sont résolues à mettre un terme au cycle de violence en cours mais elles se refusent à négocier, aussi longtemps que leurs citoyens seront la cible d'attaques terrestres, aériennes et maritimes. Il est temps que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions fassent enfin porter la responsabilité de cette situation à qui doit l'assumer, c'est-à-dire au Hamas. Il faut rappeler, pour être clair, que c'est le Hamas qui a commencé ce conflit, que c'est lui qui est responsable de la tragédie humanitaire et que c'est lui qui doit rendre des comptes.

J'appelle le Secrétaire général et le Conseil de sécurité à prendre immédiatement et formellement les mesures suivantes :

1. Condamner le Hamas avec la plus grande fermeté pour avoir violé le cessez-le-feu;
2. Soutenir le droit d'Israël de défendre ses citoyens;



3. Exiger la démilitarisation de Gaza;
4. Désigner le Hamas comme une organisation terroriste.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Ron **Prosor**

---